

Londres, le 6 juin (1852)

Monsieur,

*Je me suis marié en Angleterre
séparé de biens. Toute la fortune de
ma femme, d'après les usages anglais,
a été placée entre les mains de fidei-
commis (trustees) à charge de me
payer les revenus ma vie durant,
et de remettre le capital à mes enfants
après ma mort et celle de ma femme.*

*Et, dans le cas de prédécès de
leur part, il était stipulé que le
fond reviendrait à mon beau-frère,
le Comte de Sandwich, chef de la famille,
et que je jouirais de l'usufruit
ma vie durant.*

Vous voyez donc



*qu'il n'y a pas lieu d'inscrire
contre moi d'hypothèque légale,
car je n'ai jamais eu entre mes
mains la fortune de mes enfants,
et je n'ai aucun compte à
établir avec leurs héritiers
qui au surplus d'après les
lois anglaises ne sont
ad litum par le père et la mère
ou le survivant d'eux.*

*Les fidéicommiss
sont seuls responsables de
la fortune de ma première
femme.*

*J'espère que ces
explications suffiront*



*pour démontrer à l'avoué
de l'acquéreur la complète
inutilité des formalités qu'il
veut remplir.*

*En tout cas voici les
adresses que vous me demandiez.*

*Le père de ma première femme
est mort il y a 33 ans.*

*Sa mère est madame
la Comtesse de Sandwich
demeurant à Paris rue
saint Florentin n°2.*

*Son frère le Comte de Sandwich,
pair d'Angleterre demeurant
à Hinchingsbrook comté de
Huntington .*

*Sa soeur, lady Ashburton,
mariée à Lord*



*Ashburton, pair d'Angleterre
demeurant à Londres, Bath
house, Piccadilly.
Agréez mon cher
l'assurance de ma parfaite
considération.*

Signature

*P.S. : Je crois que le
contrat de mariage
ci-dessus mentionné est
dans votre étude.*